

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

LESPINASSE / 2022-2025







SOMMAIRE

METHODOLOGIE	p.3
INTRODUCTION	p.4
CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DU PEdT	p.5
LE SECTEUR EDUCATIF	p.6
LES PRINCIPES EDUCATIFS	p.7
L'éducation, une mission partagée	p.7
La réussite éducative, une finalité commune	p.8
L'alliance parents-professionnels, au service de l'enfant	p.8
LES ENJEUX EDUCATIFS	p.9
LES OBJECTIFS	p.10
Les transitions dans le parcours éducatifs de l'enfant	p.10
Pour un usage raisonné des écrans	p.11
LE PLAN MERCREDI	p.14
LE PILOTAGE	p.14
SCHEMA DE PILOTAGE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE	p.15
I FVALUATION	n 16

MÉTHODOLOGIE

Le Projet Educatif Lespinassois 2022-2025 est le fruit d'un travail de coopération¹ et de concertation avec les différents acteurs du territoire dans le souci permanent de travailler en étroite relation avec les différentes composantes de l'action éducative, sociale et culturelle.

Il découle:

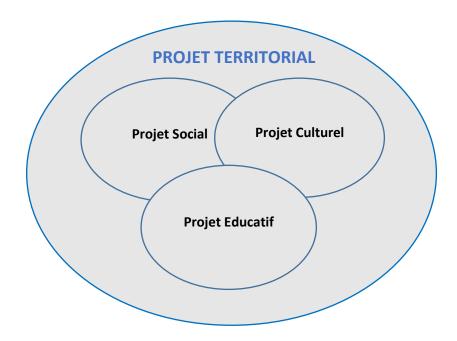
- ➤ Des données recueillies lors du diagnostic à l'aide de :
 - La collecte des données statistiques auprès des partenaires institutionnels (CAF, INSEE, Toulouse Métropole, Conseil Départemental...) afin de brosser un portrait du territoire à l'échelle de la ville.
 - L'analyse partagée des fragilités sociales du territoire.
 - Le recueil de données statistiques et structurelles auprès des partenaires sociaux et éducatifs du territoire lespinassois par le biais d'une fiche de remontées.
 - L'animation d'un groupe d'acteurs locaux (groupe de coopération restreint et élargi), en rendant compte des avancées et en l'amenant à approfondir collectivement plus particulièrement les thématiques liées à l'éducation, au social et à la culture.
- ➤ De l'évaluation factuelle des objectifs du précédent projet éducatif à travers le recueil de l'expression des acteurs locaux (élus et techniciens) par le biais d'entretiens individuels ou collectifs afin d'identifier les principales problématiques et les pistes de réflexion qu'elles suscitent. Cette étape est venue enrichir le travail de diagnostic engagé.
- ➤ Des conclusions des différents espaces de concertation existants sur le territoire : Conseil d'école, Conseil d'Administration du collège de Fenouillet, Conseil des Parents, Commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse municipale, Cellule de Veille Educative, Comité de Pilotage « parentalité », Comité Local CLAS ...
- ➤ De l'animation d'un groupe d'acteurs éducatifs locaux (parents, techniciens Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, responsables d'établissements scolaires) au sein de commissions thématiques PEdT concernant les actions « passerelles » et l'« usage des écrans ».

* *

¹ A également contribué à l'élaboration et à la rédaction de ce document, L. Falippou, étudiante en 2^{ème} année de DUT carrières sociales.

INTRODUCTION

La ville de Lespinasse impulse depuis 2003 une dynamique de travail autour d'un projet éducatif de territoire. D'abord projet éducatif local (de 2003 à 2020), le projet éducatif s'inscrit, aujourd'hui, dans un Projet Territorial plus global qui articule les enjeux éducatifs, sociaux et culturels.



Contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne par une Convention Territoriale Globale (CTG), le Projet Territorial prône une démarche transversale qui permet, de manière générale, de rompre avec une action sectorisée et de gagner en efficacité en permettant de recentrer la politique territoriale sur des objectifs communs ciblés.

Le Projet Éducatif de Territoire² (PEdT) de la Ville de Lespinasse constitue le volet éducatif du Projet Territorial.

Il vise à fédérer les énergies présentes sur le territoire afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité intégrant pleinement le rôle des parents.

Il se déploie sur l'ensemble du territoire et pense la continuité éducative en s'adressant aux publics de 0 à 25 ans, de la prénatalité à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Embrassant l'ensemble des enjeux éducatifs, il est perméable à d'autres enjeux du territoire (culturels, sociaux...) et favorise la collaboration et les actions communes entre les acteurs qui interviennent, de près ou de loin, auprès des enfants et des jeunes lespinassois.

Le PEdT s'inscrit dans un contexte sociodémographique qui oriente plus ou moins l'action éducative locale.

² Le PEdT formalise une démarche « permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs » Article L. 551-1 du Code de l'éducation.

CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUE³ DU PEdT

Avec un peu plus de 2 800 habitants, Lespinasse se situe dans l'aire d'influence directe de l'agglomération toulousaine. Comme toute les communes du nord toulousain, elle évolue démographiquement de manière régulière et devrait accueillir près de 4 000 habitants à l'horizon 2025.

Avec 37% de moins de 30 ans, la mixité sociale de la population lespinassoise connaît une évolution notable, principalement en raison de l'augmentation conséquente du parc locatif social.

Lespinasse jouit d'un tissu économique important essentiellement centré sur le secteur tertiaire marchand. 90% des Lespinassois travaillent hors de la commune et si la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée concerne les professions intermédiaires, la part des employés et des ouvriers reste relativement importante. Le taux de chômage s'élève à 10% et touche plus particulièrement les 15-24 ans.

L'arrivée de publics allophones ces dernières années, l'augmentation du nombre de familles monoparentales et du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH, conjuguées à l'impact social de la crise sanitaire sont, entre autres, les facteurs structurels et conjoncturels qui amènent la municipalité à développer une politique sociale fondée sur un travail coopératif entre les structures, dispositifs et professionnels existants.

Afin de répondre aux besoins de la population repérés, la commune déploie différents services au niveau local :

- Une crèche multi-accueil et un Relais Petite Enfance pour les 0-3 ans.
- Un accueil de loisirs périscolaire et un accueil de loisirs extrascolaire pour les 3-11 ans.
- Un Point Accueil Jeunes qui se décline en :
 - O Un accueil péri et extrascolaire pour les 11-17 ans,
 - O Un club Préados pour les 10-14 ans,
 - o Un Espace Informations Jeunesse pour les 14-25 ans.

L'accompagnement des familles reste une priorité de la municipalité qui développe des services d'accompagnement et de soutien à la parentalité répondant aux besoins croissants dans la relation parent-enfant:

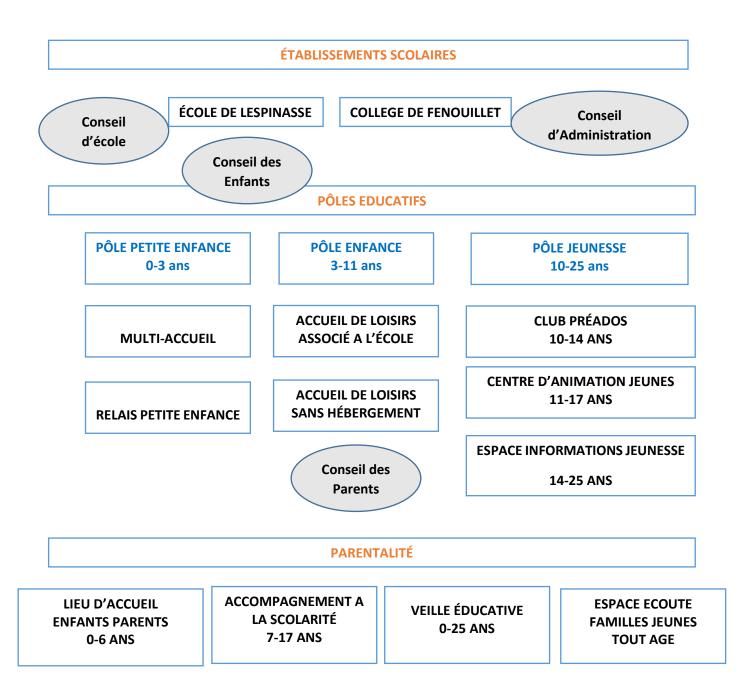
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents,
- Un Espace Ecoute Familles,
- Un Accompagnement à la Scolarité,
- Une Veille Educative.

Par ailleurs Lespinasse dispose de plusieurs lieux de diffusion culturelle (Espace Canal des deux mers, centre culturel, médiathèque) et peut s'appuyer sur 22 associations dont l'action s'inscrit dans une nette proportion dans les champs culturel et sportif.

³ Il s'agit ici d'une synthèse. Des données plus complètes figurent dans la diagnostic de la Ville de Lespinasse disponible sur simple demande.

LE SECTEUR ÉDUCATIF

La politique éducative locale en direction des 0-25 ans se développe autour de trois pôles regroupant sept structures adaptées aux différents âges et de deux établissements scolaires de proximité. Elle s'appuie sur des dispositifs de soutien à la parentalité et des instances de concertation ouvertes aux parents ou aux enfants.



LES PRINCIPES EDUCATIFS

A Lespinasse, l'action éducative repose sur trois principes fondamentaux.

L'éducation⁴, une mission partagée.

Il est admis que l'enfant est confronté à différentes influences éducatives (famille, école, associations, pairs, médias, etc....) et, de fait, confronté à une pluralité d'acteurs éducatifs (enseignants, parents, animateurs, etc....). Dès lors, l'éducation des enfants ne relève pas uniquement de la seule responsabilité d'une quelconque sphère éducative. L'éducation doit être considérée nécessairement comme une mission partagée qui réclame alors un devoir de cohérence entre tous les acteurs éducatifs. Et c'est cette cohérence éducative qui repose à la fois sur des valeurs et des choix éducatifs concertés et partagés qui permet de reconnaître l'éducation, non pas comme le patrimoine de l'un ou de l'autre, mais bien comme une responsabilité commune.

Affirmer cela, c'est soutenir les initiatives qui concourent à favoriser la synergie et les convergences entre les différents acteurs éducatifs au bénéfice de l'enfant. C'est, autour d'un projet éducatif local, favoriser un véritable partenariat entre ces acteurs éducatifs qui sont, sans minimiser les autres influences éducatives, pour l'essentiel la famille, l'école et le tissu associatif qui intervient sur le « temps libre » de l'enfant.

Parler d'éducation « partagée » c'est d'abord envisager l'unicité de l'enfant, et mettre en relation et en cohérence les différents projets éducatifs des différents acteurs concernés.

L'éducation partagée repose sur une reconnaissance mutuelle pleine et entière des acteurs éducatifs et sur l'affirmation de leurs différences et de leurs spécificités.

L'élaboration d'un projet éducatif local est une condition *sine qua non* de l'éducation partagée. Si ce dernier permet de traduire et d'expliciter la reconnaissance mutuelle des acteurs éducatifs, il constitue également le moyen privilégié pour produire une culture partagée. Ainsi, le partage ne se résume pas qu'à une simple juxtaposition des projets éducatifs des différents acteurs mais bien à l'intégration de ceux-ci dans un projet global destiné à mobiliser tous les éducateurs et leurs ressources au bénéfice de la réussite éducative de l'enfant.

⁻

⁴ On peut définir l'éducation comme « une action exercée par un être humain sur un autre être humain – le plus souvent un adulte sur un enfant- pour permettre à l'éduqué d'acquérir certains traits culturels (savoirs, manières d'agir tant techniques que morales) que les usages, le sentiment ou une conviction raisonnée ». Ulmann, J. (1982), La Pensée éducative contemporaine, Paris : Vrin

La réussite éducative⁵, une finalité commune

La réussite éducative est beaucoup plus vaste que la réussite scolaire. Elle concerne à la fois l'instruction, la socialisation et la qualification par l'acquisition de savoirs académiques, de savoir-être, de savoir-faire indispensables à la vie en société et de savoirs techniques nécessaires à l'insertion professionnelle.

La réussite éducative concerne tous les acteurs (famille, école, collectivité locale, associations...) qui interviennent durant tous les temps de vie des enfants et des jeunes, dans et hors l'École. Elle « requiert une approche globale de l'enfant, du jeune et de sa famille et se fonde sur un projet éducatif partagé, reposant sur des actions pluridisciplinaires⁶ » dans une cohérence et continuité éducative.

Œuvrer pour la réussite éducative de l'enfant ou du jeune, c'est le considérer comme sujet et acteur en s'appuyant sur ses ressources et ses potentialités. C'est prendre en considération ses attentes et ses besoins tout en prenant le soin d'appréhender le contexte (familial, scolaire, culturel, résidentiel...), plus ou moins structurant, dans lequel il évolue. C'est également faciliter son inclusion, son accès aux loisirs et son ouverture culturelle afin qu'il puisse y puiser les ressources nécessaires à son épanouissement et à son intégration dans la société qui l'entoure.

Cette entreprise ne peut être conçue qu'avec l'implication continue des parents et des familles tout en les accompagnant, si nécessaire, dans leur rôle éducatif.

L'alliance parents-professionnels, au service de l'enfant

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir des parents. Parce qu'ils sont des partenaires éducatifs incontournables, le regard des parents est indispensable pour agir ensemble pour l'éducation de l'enfant.

Mais être parent nécessite de la confiance en soi et dans les autres éducateurs. Cette confiance ne se décrète pas. Elle repose sur l'écoute des attentes et des besoins exprimés par chaque parent, sur un dialogue permettant de partager les représentations liées aux actions éducatives qui participent au devenir de l'enfant et parfois sur l'expression des appréhensions. Cette relation entre parents/éducateurs implique un respect mutuel des rôles éducatifs, un devoir de cohérence et de continuité partagé.

Par ailleurs, Les familles ont parfois besoin d'un accompagnement à la parentalité⁷ à certaines étapes de leur vie où surviennent des événements qui peuvent les fragiliser : une première

⁵ « La réussite éducative se définit comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant et du jeune. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire. Elle permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et du jeune et vise à leur donner les moyens de s'intégrer pleinement dans la société ». Circulaire MEN du 6/11/2013.

⁶ Pacte de la Réussite Educative MEN octobre 2013

⁷ « La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant

naissance, une rupture sociale ou familiale, la période de l'adolescence...Le acteurs éducatifs peuvent, ici, les aider à surmonter les difficultés, durables ou passagères, qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans leur rôle éducatif quotidien en échangeant autour du rôle de parents, en valorisant leur rôle et leurs compétences parentales, en leur offrant des temps susceptibles d'éclaircir les doutes qu'ils peuvent avoir sur le bien-être et sur la « bonne éducation » de leurs enfants ... et en les orientant vers les dispositifs de soutien à la parentalité existants sur le territoire.

LES ENJEUX EDUCATIFS

Si les principaux enjeux éducatifs actuels identifiés par les acteurs du territoire portent sur les transitions dans le parcours éducatif de l'enfant et sur un usage raisonné des écrans, le PEdT 2022-2025 démarre dans un double contexte, actuel et à venir, qu'il convient de prendre en considération.

D'abord, celui de la crise sanitaire qui aura pesé, comme dans tous les secteurs d'activités, sur les diverses organisations. Au cours de ces derniers mois, elle aura bouleversé la scolarité et les pratiques associatives mais également la façon d'appréhender autrui, la relation entre pairs, la coopération avec les parents, et plus globalement le vivre ensemble et la citoyenneté locale. Les gestes barrières auront eu des effets délétères sur le bien-être des enfants et des adultes et auront, le plus souvent, cloisonné les enfants en groupes de vie évoluant quotidiennement avec peu d'interactions avec les autres groupes. Plusieurs projets partenariaux phares auront également été mis à l'arrêt.

La crise aura aussi altéré la construction ou la pérennisation de la relation entre les différents professionnels et les parents, de l'alliance éducative qui contribue à la réussite de l'enfant, à son parcours de vie. Si d'autres moyens auront été créés pour maintenir le lien avec les familles, ils n'auront, toutefois, pas pu remplacer une véritable démarche d'accueil qui implique de s'ouvrir aux parents, de les recevoir, de les écouter, de partager des informations, des ressentis...

Ensuite, celui de la croissance démographique notable à venir de la ville qui entraînera à court terme :

- l'augmentation des effectifs scolaires et des accueils éducatifs. Même si la collectivité a anticipé en partie cette évolution en engageant des travaux d'extension du groupe scolaire et des accueils péri et extrascolaire, ces nouveaux équipements redéfiniront inévitablement les usages et les fonctionnements existants entre l'école et l'accueil périscolaire.

_

suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant » Comité national de soutien à la parentalité du 10 novembre 2011.

- l'arrivée de nouvelles populations confrontées à de multiples fragilités (sociales, économiques, éducatives...) qui amènera les acteurs éducatifs à s'adapter à l'évolution des besoins en termes de prévention intermédiaire, en lien avec le secteur social.

LES OBJECTIFS

Les transitions dans le parcours éducatif de l'enfant

Les transitions ont toujours été à l'ordre du jour sur la Ville de Lespinasse dans le cadre du projet éducatif communal. En effet, le début de la scolarisation constitue toujours pour l'enfant un moment particulier, le plus souvent synonyme de première expérience en collectivité, et d'acquisition de nouveaux repères affectifs, sociaux, spatiaux et temporels. Afin de faciliter cette entrée en petite section de maternelle, différentes actions « passerelles » sont mises en œuvre régulièrement depuis 2019 impliquant les structures d'accueil de la petite enfance, l'école maternelle et les accueils de loisirs dédiés à l'enfance.

L'enjeu est de passer un nouveau cap afin d'élargir cette notion de « passerelle » sur l'ensemble des structures éducatives et de créer, à terme, avec les enfants et les jeunes cette culture d'accueil de ceux qui vont arriver : les enfants de grande section qui accueillent les plus grands de la crèche, les CM2 qui accueillent les futurs CP, les 3èmes qui accueillent les futurs 6èmes...

Afin de de formaliser collectivement un document cadre précisant ce qu'est une « passerelle » et les objectifs qui s'y rattachent, un travail, animé par le Chargé de Coopération, a été engagé avec les acteurs (responsables des structures Petite Enfance, responsables des pôles Enfance et Jeunesse, responsables d'établissement scolaires, parents) au sein d'une commission thématique dédiée.

Afin d'élaborer une représentation commune de cet enjeu éducatif, les acteurs ont, dans un premier temps, été invités à donner une définition du terme « passerelle », à préciser les objectifs que leur suggérait une « passerelle », et à recenser à la fois les freins et les moteurs qui pourraient influencer sa mise en œuvre.

Ce premier travail a permis de dégager une définition du mot « passerelle » constituant ainsi le socle commun sur lequel s'appuieront les futurs projets :

Ensemble d'actions impliquant la collaboration d'acteurs pluridisciplinaires pour accompagner l'enfant, et ses parents, dans les différentes transitions de son parcours éducatif.

Les termes « ensemble d'actions » supposent qu'une action « passerelle » implique plusieurs initiatives. Le terme « collaboration » renvoie au fait qu'une action « passerelle » ne peut pas être unilatérale, le fruit d'un acteur unique. Le terme « pluridisciplinaires » sous-tend qu'il n'y a pas uniquement des acteurs éducatifs qui peuvent collaborer dans le cadre d'une « passerelle ». Le terme « transition » doit être entendu comme le passage d'un état à un autre, d'un âge à un autre, d'une structure à une autre, d'un dispositif à un autre. Enfin, les termes « parcours éducatif » intègre l'idée d'une acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long du cheminement de l'enfant.

En lien avec la définition retenue, les acteurs ont ensuite priorisé les objectifs généraux d'une « passerelle » qu'ils avaient retenus en fonction de 3 cibles : les enfants, les parents et les acteurs entre eux. Dans un dernier temps, et pour en faciliter l'évaluation, ils ont opérationnalisé les objectifs sériés.

Pour un usage raisonné des écrans

La problématique des écrans a été soulevée dans le cadre de la Veille Educative et semble toucher l'ensemble des publics et leurs parents. Les acteurs éducatifs repèrent chez les enfants une utilisation importante des écrans, et, pour certains, dès le matin et jusqu'à tard le soir. Cette utilisation semble ne pas être toujours accompagnée par les parents et peut être « clandestine » pour certains enfants. Les acteurs éducatifs peuvent également observer des pressions entre enfants pour rejoindre un groupe sur un réseau social, des conduites à risques véhiculées par différents réseaux sociaux et une estime de soi et une image de soi de certains enfants et jeunes affectées par les réseaux sociaux. Parallèlement, les acteurs éducatifs remarquent que certains parents ont une utilisation constante de leur smartphone. Si certains parents n'ont pas ou peu de préoccupations quant à l'utilisation des écrans par leurs enfants, d'autres sont démunis pour gérer ces situations dans le milieu familial et ont de fortes inquiétudes sur les contenus inappropriés (violence, pornographie...) auxquels leurs enfants pourraient avoir accès. Des parents confessent qu'ils font largement appel aux écrans pour occuper leurs enfants voire pour les calmer, d'autres laissent leurs enfants à l'accueil périscolaire plus longtemps afin de réduire leur utilisation des écrans.

Le travail réalisé en commission thématique a permis de :

- Définir ce que le terme « écran » englobe : la télévision, le téléphone portable, la tablette, l'ordinateur et les consoles de jeux.
- Recenser les actions qui sont ou qui ont déjà été proposées sur la thématique des écrans au sein des différentes structures éducatives et sur le territoire.
- Répertorier les effets négatifs et positifs des écrans.
- D'énoncer des objectifs généraux déclinés en objectifs opérationnels susceptibles de répondre aux constats relevés.

CIBLES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENFANTS /	Donner des repères	 Planifier des visites sur les différents futurs lieux de vie (éducatifs, culturels et sportifs). Associer les acteurs « externes » (culturels et sportifs) sur la forme des actions « passerelles ». Envisager des moments d'immersion (temps de présence ponctuel). Permettre des temps d'adaptation (temps de présence régulier). Elaborer entre adultes référents un planning d'interventions.
JEUNES		➤ Sensibiliser et échanger sur les routines et rituels des enfants.
	Préserver la sécurité affective	 Désigner un adulte référent pour chaque enfant au sein des deux structures. Promouvoir le parrainage/tutorat entre les enfants.
	Donner des repères	 ➤ Organiser des portes ouvertes sur les différents futurs lieux de vies de leurs enfants (Éducatifs, culturels et sportifs). ➤ Envisager des moments d'immersion.
PARENTS	Sécuriser les familles dans la transition	 Réaliser un trombinoscope des équipes et des référents « passerelles » de chaque structure. Rédiger un document concernant les différentes étapes du parcours éducatif de l'enfant. Planifier des réunions d'informations. Partager des informations pratiques avec les parents. Instituer une permanence régulière d'information et d'accueil des parents. Former les acteurs à l'écoute empathique, à la communication non violente.
ACTEURS	Favoriser la cohérence et la continuité éducative	 ➤ Planifier des rencontres collectives régulières. ➤ Rédiger un document cadre sur la définition et les objectifs d'une action « passerelle ». ➤ Formaliser les objectifs des actions « passerelles » dans le projet de chaque structure. ➤ Nommer une personne référente des projets « passerelle » sur chaque structure.
EDUCATIFS	Apprendre à travailler ensemble	 ➤ Favoriser les échanges de pratiques. ➤ Mener une réflexion sur des problématiques communes repérées.
	Réaliser des projets à buts/objectifs communs	➤Initier collectivement un événement annuel en direction de la population locale .

<u>Les transitions dans le parcours éducatif de l'enfant</u> : objectifs généraux / objectifs opérationnels.

CIBLES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
	Accompagner les enfants dans l'utilisation des écrans	 Recenser les pratiques et les usages auprès des enfants et des jeunes. Mesurer les connaissances et les représentations des enfants et des jeunes sur l'utilisation des écrans.
	Informer les enfants sur les dangers des écrans	 Sensibiliser les enfants sur les risques sanitaires et psychosociaux des écrans. Informer les enfants et les jeunes des contraintes juridiques liés à l'utilisation des réseaux sociaux. Développer l'esprit critique des enfants et des jeunes.
ENFANTS/ JEUNES	Nourrir l'estime de soi des enfants Favoriser l'image de soi des enfants	 Valoriser les initiatives des enfants et des jeunes quelles qu'elles soient. Permettre aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs craintes, leurs interrogations face à certaines situations liées à l'utilisation des écrans. Privilégier des activités favorisant la cohésion de groupe et le sentiment d'appartenance. Encourager les pratiques numériques créatrices.
	Proposer aux enfants des activités alternatives aux écrans	 Favoriser le jeu sous toutes ses formes. Promouvoir la lecture, la musique Enrichir les enfants d'activités qu'ils peuvent reproduire chez eux.
	Accompagner les parents dans l'utilisation des écrans	 Mesurer les connaissances et les représentations des parents sur les écrans. Recueillir les besoins et les attentes des parents. Constituer un fonds documentaire à destination de parents liés à l'utilisation des écrans. Mettre à disposition des parents une personne ressource sur la thématique des écrans (promeneur du net).
PARENTS	Informer les parents sur les dangers des écrans	 Sensibiliser les parents sur les risques sanitaires et psychosociaux des écrans. Favoriser la compréhension du fonctionnement et des principes des réseaux sociaux. Attirer l'attention des parents sur une posture d'éducation bienveillante quant à l'utilisation des écrans par leurs enfants.
	Faire découvrir aux parents des activités alternatives aux écrans	 Proposer des temps parents enfants. Planifier en direction des parents des temps de jeux animés par les équipes éducatives.
ACTEURS	Former les acteurs sur les différentes pratiques numériques	 Sensibiliser les équipes éducatives sur une posture d'éducation bienveillante (écoute, dialogue, encouragement, valorisation) en direction des enfants et des jeunes. Informer et former les acteurs sur les risques sanitaires et psychosociaux des écrans, sur les contraintes juridiques
EDUCATIFS	Recenser les différents partenaires	 liés à l'utilisation des réseaux sociaux et sur l'évolution des pratiques numériques des enfants et des jeunes. Identifier les partenaires de prévention, de soin et d'écoute pour orienter les enfants, les jeunes et les parents si besoin.
	Réaliser des actions communes	> Initier collectivement des temps de promotion d'un usage raisonné des écrans.

Pour un usage raisonné des écrans : objectifs généraux / objectifs opérationnels

LE PLAN MERCREDI

La commune de Lespinasse inscrit son Plan Mercredi dans la démarche de son Projet Educatif Territorial 2022/2025.

En lien avec les enjeux éducatifs du PEdT, les équipes d'animation organisent et proposent aux enfants des activités riches et variées (culturelles, sportives, artistiques, manuelles, environnementales, citoyennes...) des sorties ou des visites programmées permettant à chaque enfant de vivre pleinement ses temps de loisirs. Ces activités sont adaptées et répondent aux besoins des enfants tout en respectant les groupes d'âges, le rythme de vie de l'enfant ainsi que l'environnement dans lequel il évolue.

LE PILOTAGE

Le pilotage du PEdT 2022-2025 repose sur la volonté de la municipalité de formaliser un système de gouvernance coopératif et global. Il aspire, dans une démarche participative, de donner une réelle place aux parents, et de manière générale à l'habitant, dans les espaces de conception, de réalisation et d'évaluation des actions.

Le pilotage du PEdT s'organise à partir d'un **Groupe de Coopération** régulièrement mobilisé. Espace stratégique d'aide à la décision, ce groupe est garant de la mise en œuvre et de l'animation du pilotage du projet de territoire dans sa globalité. Il constitue l'espace charnière entre les différents acteurs du projet.

Le **Chargé de Coopération** met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale et accompagne la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire. Il mobilise la coopération entre les techniciens des champs éducatif, social et culturel et développe et anime les partenariats, les réseaux professionnels et la relation avec la population. Il contribue à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre.

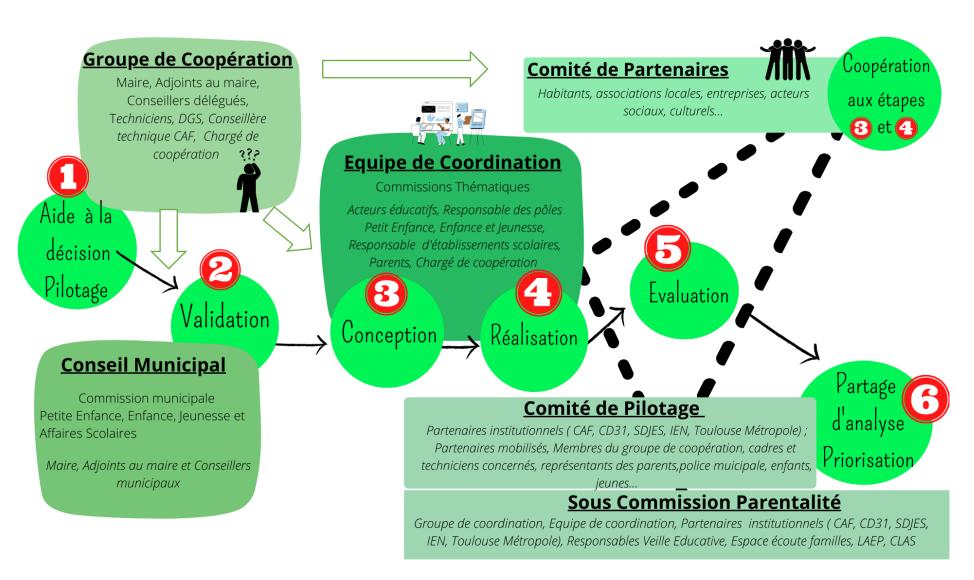
Sur la base des orientations prises par le Groupe de Coopération et des décisions de la Municipalité, l'Équipe de Coordination conçoit et réalise les actions destinées à opérationnaliser les orientations identifiées.

Le **Comité de Partenaires** peut, en fonction des sujets traités, être orienté dans sa composition. S'il contribue à l'évaluation à travers une fonction d'observatoire partagée, il peut être sollicité sur la conception et la réalisation des actions.

Le **Comité de Pilotage** partage l'analyse et l'évaluation de l'avancée du projet dans sa globalité et met en questionnement l'ensemble des acteurs mobilisés sur les évolutions et les priorisations souhaitables.

Le Comité de Pilotage s'adjoint une **sous-commission Parentalité** chargée spécifiquement d'analyser, d'évaluer et de définir les orientations prioritaires en termes de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

SCHÉMA DE PILOTAGE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



L'ÉVALUATION

Si l'éducation est un sujet partagé, il est naturel que l'évaluation le soit aussi.

Que ce soit pour rendre compte, pour comprendre ou pour améliorer son action, les résultats d'une évaluation n'ont d'intérêt que s'ils sont utilisés et partagés.

En associant l'ensemble des parties prenantes au projet, l'évaluation portera sur l'impact social⁸ du PEdT en cherchant à comprendre les effets qu'il génère sur les bénéficiaires, sur le territoire et plus globalement sur la société.

En s'appuyant sur la démarche définie par l'Avise⁹, trois étapes communes concourront à l'évaluation.

Définir ce qui compte

Déterminer les fondements du référentiel et des critères d'évaluation.

Mesurer

Élaborer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour établir « la preuve » de l'impact social

Construire un point de vue

partagé

Favoriser l'appropriation des résultats de l'évaluation par l'ensemble des parties prenantes ciblées pour garantir l'utilité de la démarche

➤ Définir le cadre de la démarche évaluative

Identifier la finalité de l'évaluation

Préciser la question évaluative, le périmètre de la démarche Tenir compte des moyens disponibles

Définir l'implication des parties prenantes dans le processus d'évaluation

➤ Structurer le référentiel d'évaluation

Définir les résultats et les impacts que l'on veut connaître Choisir et prioriser les effets pertinents à évaluer

- ➤ Collecter les données existantes ou nouvelles selon la ou les méthodes choisies
- ➤ Analyser et croiser les données et les interpréter au regard des critères définis au préalable

- ➤Tirer des enseignements afin d'améliorer l'action partenariale
- ➤ Etablir une stratégie de diffusion et de valorisation des résultats

⁸ « L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général » Rapport de synthèse sur la mesure de l'impact social, Conseil Supérieur de l'ESS en 2011.

⁹ Les trois étapes communes à une démarche d'évaluation, Avise, 2017.